

Fiche scientifique 1 : Racisme et antisémitisme : quelle différence ?

Bien que souvent juxtaposés l'un à l'autre, quand ils ne sont pas assimilés, il convient de distinguer le racisme et l'antisémitisme comme deux notions distinctes, obéissant à des constructions historiques différentes l'une de l'autre.

1.Des notions

Les deux termes participent davantage de la pratique administrative et politique que de la loi proprement dite. La Loi du 13 juillet 1990 « tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe » précise ainsi, dans son article 1, que « **toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite** », mais ne définit ni le racisme, ni l'antisémitisme, ni la xénophobie.

La « discrimination » telle que le Code pénal, dans l'article 225-1 alinéa 1[1], l'entend élargit le cercle des possibles victimes, sans davantage utiliser ni définir les termes « racisme » et « antisémitisme » : « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

[1] L'alinéa 2 applique la même désignation aux personnes morales.

À destination des personnels de l'Education nationale, *le vade-mecum Agir contre le racisme et l'antisémitisme*, publié en mars 2022 propose les deux définitions suivantes :

« **Le racisme désigne communément une attitude d'hostilité, allant du mépris à la haine, à l'égard d'un groupe humain défini sur la base d'une identité « raciale » ou ethnique, réelle ou supposée.** Il se manifeste par :

- Des discours idéologiques, voire doctrinaires, justifiant la domination de certains groupes humains sur d'autres, tout comme les formes de violences exercées, voire l'anéantissement de populations ;
- Des comportements (propos, injures, menaces, violences...) fondés sur des stéréotypes et des préjugés ;
- Des pratiques sociales allant de l'évitement à la persécution ;
- Des pratiques institutionnelles d'exclusion, de ségrégation, de discrimination (persécution d'État, apartheid...). »[1]

« **L'antisémitisme est une forme particulière de racisme dirigé contre les personnes juives ou supposées telles qui s'enracine dans l'histoire longue. La distinction entre racisme et antisémitisme ne doit pas aboutir à leur hiérarchisation.** »[2].

L'assimilation de l'antisémitisme à un racisme est volontiers contestée. François Rachline, vice-président de la LICRA, évoque ainsi « des similitudes trompeuses »[1], dès lors que le raciste voit ce qu'il déteste, la couleur de peau ou des traits distinctifs identifiant une personne au groupe honni, alors que l'antisémite doit généralement passer par une représentation mentale, de peur de ne pas reconnaître celui qu'il déteste[2]. Frantz Fanon souligne d'ailleurs l'indétectabilité de la judéité, ce qui a pour effet d'associer le juif au complot.

Par ailleurs, le Conseil des Sages de la laïcité et des valeurs de la République, précise que **l'antisémitisme se réfère à « une vision du monde dans laquelle les juifs incarnent le mal » alors que le racisme s'appuie sur « une conception de l'humanité divisée et hiérarchisée en races ou en cultures »**, à la source d'un sentiment de frustration et de jalousie envers les juifs dans le premier cas, et de supériorité dans le second.

[1] François Rachline, *L'autre et nous. Racisme et antisémitisme*, Hermann, 2023, p.23.

[2] Idem, p.27.

2.Des constructions historiques

« Principales facettes de la xénophobie »[1] depuis plus d'un siècle, les deux mots ont en commun d'apparaître à la même période. Pour Gérard Noiriel, ce sont « des idéologies et des programmes politiques qui sont nés à la fin du XIXe siècle, avec le développement de l'immigration et de la colonisation, en s'appuyant sur des réactions instinctives pour les transformer en discours publics »[2].

Pascal Ory précise les conditions de création du substantif «Antisemitismus» en Allemagne en 1879, quelques années après l'apparition éphémère de l'adjectif lancé par un philologue autrichien de culture juive[3]. Quant à « racisme », le Trésor de la Langue Française en date l'apparition de 1902.

Pour autant, au-delà des mots aux naissances contemporaines, la « chose », si on reprend les mots de Pascal Ory, diffère jusque dans les origines selon qu'on parle d'antisémitisme ou de racisme. On fait volontiers remonter les racines de l'antisémitisme à la judéophobie antique, alors que se construit le « triangle » que forment « le peuple « autochtone » hostile, l'intellectuel xénophobe, qui donne forme à cette hostilité, et enfin « l'autorité politique »[4], sans que l'aversion ne soit spécifique au seul peuple juif[5].

Les siècles suivants construisent les bases d'une « haine monothéiste » aboutissant à la discrimination des juifs dans le monde chrétien comme dans le monde musulman[6]. La période industrielle voit cet antijudaïsme se transformer en antisémitisme moderne. Reposant sur le nationalisme autant que sur le racisme, il aboutit à l'extermination des juifs par les Nazis. Au-delà de la focalisation sur Israël, les arguments antisémites « circulent à l'échelle du monde »[7] depuis le milieu du XIXe siècle.

[1] Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France : (XIXe-XXe siècle)* Discours publics, humiliations privées, Fayard, 2014, p.677.

[2] Idem, p.9.

[3] Pascal Ory, *De la haine du Juif*, Bouquins, 2021, p.18.

[4] Idem, p.39.

[5] Idem, p.45.

[6] Idem, p.49-74.

[7] Michel Wieviorka, *L'antisémitisme expliqué aux jeunes*, Seuil, 2014, p.100.

« La racialisation du monde »[1], pour reprendre l'expression de Pap Ndiaye, est intimement liée à l'économie de la traite développée par les Européens au XVI^e s. pour exploiter les plantations de sucre. Comme le souligne Cécile Vidal, le processus systématisant l'esclavage racial n'est pas linéaire et obéit aux rythmes et soubresauts de la construction des empires coloniaux[2]. L'association de l'esclavage à la couleur date du milieu du XVe siècle. La notion de race, qui se traduit en Espagne par la mise en place de la doctrine de la pureté de sang, dévalorisant les conversos et les morisques au profit des autres chrétiens, découpe de facto l'humanité en groupes hiérarchisés socialement. Au XIX^e siècle, la pensée raciale se développe particulièrement chez les médecins-anthropologues. La colonisation encourage volontiers une lecture raciale de l'humanité, même si la France tend à préférer les notions de « culture » et de « civilisation », s'opposant à l'approche allemande[3]. Aujourd'hui, le racisme culturel supplante désormais le racisme scientifique « même si le cadavre du racisme scientifique n'est pas tout à fait immobile, comme en attestent ses spasmes réguliers »[4].

3. Le camp de Rivesaltes, un lieu marqué par des pratiques d'exclusion et de discrimination

En 1939, l'élite est convaincue de l'incapacité des migrants à s'intégrer à la société française. Opposée à toute diversité culturelle, celle-ci perçoit les migrants comme des personnes pouvant causer un trouble à l'ordre public d'où la nécessité de les contrôler. Cette question du contrôle des populations internées est au cœur du camp de Rivesaltes. Après la promulgation de la loi du 12 novembre 1938 sur l'internement administratif des étrangers « indésirables », l'idée de proposer des lieux de relégation est lancée. L'objectif est d'interner des réfugié(e)s originaires de l'Allemagne nazie et d'Europe centrale et orientale, ainsi que des Républicains espagnols fuyant la guerre d'Espagne. L'État décide de construire des camps d'internement dont celui de Rivesaltes en janvier 1941. Cette loi autorise l'enfermement des personnes n'ayant commis aucun délit mais que l'État souhaite mettre à l'écart par mesure de sécurité, sur fond de racisme. Leur internement se fait donc sur décision du préfet ou du ministre de l'intérieur. Les hommes sont séparés des femmes au sein du camp. Le régime de Vichy est marqué par une croissance de l'exclusion d'une catégorie de la population : juifs, communistes, nomades. À partir de l'été 1942, le camp de Rivesaltes devient un « centre interrégional de déportation » des juifs de la zone libre. L'antisémitisme s'y concentre, entraînant la déportation de 2300 juifs vers Drancy avant leur départ pour Auschwitz-Birkenau.

Dès 1962, l'arrivée des Harkis et de leurs familles montre les réticences de De Gaulle et du gouvernement français à les accueillir. Le camp de Rivesaltes est privilégié pour installer ces familles dans des conditions désastreuses, tout en étant privées de leurs libertés.

[1] Pap Ndiaye, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Gallimard, Folio Actuel, 2008, p.228-229.

[2] Cécile Vidal, « L'ordre de la race dans les mondes atlantiques, XVe-XVIIIe siècles », dans Paulin Ismard, Benedetta Rossi, Cécile Vidal, *Les mondes de l'esclavage. Une histoire comparée*, Seuil, 2021, p.938.

[3] Stéphane Beaud, Gérard Noiriel, *Races et sciences sociales. Essai sur les usages publics d'une catégorie*, Agone, 2021, p.49.

[4] Pap Ndiaye, *op.cit.*, p.241.